

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLLETS
MAIRIE DES BOUCHOUX
39370 LES BOUCHOUX**

Procès-verbal de la réunion du syndicat des Ecollets

Vendredi 16 juin 2023 la mairie des Bouchoux, 18h00

Membres présents :

**Choux : L. Mermet-au-Louis,
Les Bouchoux : K. Jeantet Prost,
La Pesse : M.A. Le Métayer, J. C. Leonard**

Absents excusés :

**J. Grenard dont pouvoir à K. Jeantet Prost
M. Rambert dont pouvoir à L. Mermet-Au-Louis**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2023

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité (dont 2 pouvoirs).

1 -Décision modificative N°1

Patricia Murtin explique pourquoi il faut faire une décision modificative qui est plutôt une décision d'ordonnateur.

Le certificat de signature cosoluse a été renouvelé cette année donc il y a eu une augmentation, ce qui fait que nous sommes passés à 720 euros.

Ces 720 euros ont été pris sur la voirie. Il n'y a pas besoin de délibération (DM 1) puisqu'il s'agit de virements de crédits.

2 - Finalisation du chantier Bonnefoy/ travaux voirie :

Sur le chantier, il reste à la société Bonnefoy le bi-couche à faire.

M.Rambert étant malade, il est proposé qu'un autre conseiller de la commune de Choux suive la fin des travaux.

Par contre pour le moment il y a la fibre qui doit passer, donc il faudra recontacter la société Bonnefoy après le passage de la fibre.

Informations diverses :

Le dossier de la signalisation est en cours d'avancement.




Pour la Fibre, la Présidente propose de faire une rencontre sur le site avec le responsable le mercredi 21 juin à 18H 30 sous réserve de disponibilité de ce dernier.

Il est demandé de voir avec la société Bonnefoy s'ils peuvent reboucher les trous qui se sont formés pendant l'hiver (entre le chemin du Cuchet et de la Maison Lombard).

La présidente propose de faire une demande d'avance de DETR et le tirage des 7000 € pour payer la facture de chez Bonnefoy.

Patricia MURTIN va prendre contact avec la personne qui rédige les conventions de la fibre pour comprendre la convention sur le chemin de la Cheneau.

Fin de séance à 19H12

La Présidente Marie-Anne LE METAYER	Le Secrétaire, Karine JEANTET PROST
 	

Approuvé le 22 mars 2024 à l'unanimité des présents